



Affiché le 31/07/2023

**Compte rendu du  
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juillet 2023**

Sous la présidence de Monsieur Daniel FAVIER, Maire,

**Présents :** MM. Mmes – BONNET- BEILLOT - CHABERT – FAVIER – FRAISSE – PAULET– LIOTIER- FAURE- CHALENCON

**Absents Excusés :**

M BROSSE qui donne procuration à Mme LIOTIER

Mme MOUNIER qui donne procuration à Mme BEILLOT

**Absent :**

M DUCRAY

**Secrétaire de séance :** M Chalencon Yannick

**La séance est ouverte à 18 H 30.**

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des élus.

Monsieur le Maire propose de désigner M Chalencon Yannick comme secrétaire de séance.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité que M Chalencon Yannick soit le secrétaire  
Pour le conseil municipal du 28 juillet 2023**

## **ORDRE DU JOUR**

Ajout d'un point à l'ordre du jour Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : Approbation du projet de renouvellement de la conduite AEP et reprise des branchements au lieu-dit Courenc et choix du Maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour

**Le procès-verbal du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.**

### **1- RESTAURATION SCOLAIRE AUGMENTATION DU TARIF REPAS**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que le fournisseur de repas du service de restauration scolaire a procédé à l'augmentation de ses tarifs en avril 2023,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'augmentation de la facturation du repas de 3,84 € à 4.09 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

De plus, face au non-respect, par les utilisateurs du service, des conditions d'inscriptions provoquant un dysfonctionnement de celui-ci, il est proposé de conserver la pénalité pour tous repas réservés hors-délai soit facturé 5,00 € au lieu de 4.09 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- **APPROUVE** l'augmentation de la facturation du repas et de fixer le prix à 4.09 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,
- **MAINTIENT** le tarif de pénalité à 5,00 €.

## **2-ENFOUISSEMENT TELECOM SUITE RENFORCEMENT POSTE EGLISE**

M. Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'enfouissement télécom cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé conformément à la convention cadre signée le 30 juin 2015 entre le SDE 43 et ORANGE, pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est estimée à :

10 756.91 €

Le syndicat départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation de :

10 756.91 € - (266 m x 8 € x 1.2): 8 203.32 €

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- APPROUVE l'avant-projet des travaux cités en objet présenté par Monsieur le Maire ;
- CONFIER la réalisation de ces travaux au SDE 43, auquel la commune est adhérente ;
- FIXE la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 8 203.32 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du SGC du Puy en Velay, comptable public du SDE43. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif.
- INSCRIT à cette effet la somme de 8 203.32€ au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au SDE 43 au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

## **3- : ENFOUISSEMENT TELECOM SUITE RENFORCEMENT POSTE EGLISE**

M. Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Eclairage Publics cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le SDE 43 auquel la commune a transféré la compétence éclairage public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 16 810.81 €

Conformément aux décisions prises par son Comité, le SDE 43 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55 % soit:

16 810.81 € x 55 % = 9 245.95 €

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- APPROUVE l'avant-projet des travaux cités en objet présenté par Monsieur le Maire ;
- CONFIER la réalisation de ces travaux au SDE 43, auquel la commune est adhérente ;
- FIXE la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 9 245.95 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du SGC du Puy en Velay, comptable public du SDE43. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif.
- INSCRIT à cette effet la somme de 9 245.95 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au SDE 43 au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

#### 4- TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AMENAGEMENT AIRE DE JEUX ET PARKING

M. Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Publics cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le SDE 43 auquel la commune a transféré la compétence éclairage public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 5 802.52 €

Conformément aux décisions prises par son Comité, le SDE 43 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55 % soit:

$$5\,802.52\text{ €} \times 55\% = 3\,191.39\text{ €}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- APPROUVE l'avant-projet des travaux cités en objet présenté par Monsieur le Maire ;
- CONFIER la réalisation de ces travaux au SDE 43, auquel la commune est adhérente ;
- FIXE la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 3 191.39€ et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du SGC du Puy en Velay, comptable public du SDE43. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif.
- INSCRIT à cette effet la somme de 3 191.39€ au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au SDE 43 au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

#### 5- BUDGET EAU– DECISION MODIFICATIVE N°1

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la délibération n°07042023-07 approuvant le budget eau 2023,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédits, pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables,

Compte	Fonctionnement recette	Fonctionnement dépense
701249 reversement redevance		+ 1 064.00
74 subvention d'exploitation	+1 064.00	
total	+1 064.00	+1 064.00

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n°1 relative au budget eau 2023 comme présentée ci-dessus.

## 6- : FONDS DE CONCOURS VOIRIE – PROGRAMME DE VOIRIE 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la DETR demander pour le programme cité en objet n'a pas été octroyée à la commune il est donc nécessaire de délibérer à nouveau pour l'obtention du fonds de concours voirie.

### Le coût global est de 30 145.50 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

-	CCDS Fonds de Concours Voirie	5 426.00 €
-	Autofinancement :	24 719.50 €

Après avoir délibéré à l'unanimité les membres du conseil municipal:

**APPROUVE** le montant global du programme de voirie 2023 de 30 145.50€ HT,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le partenaire évoqué ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## 7- FONDS DE CONCOURS SOLIDARITE – REPRISE MUR DE PEYRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la reprise d'un mur au village de Peyre suite à des intempéries.

### Le coût global est de 9 635.30 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

-	CCDS Fonds de Concours Solidarité	3 854.12 €
-	Autofinancement	5 781.18 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- **APPROUVE** le montant global des travaux 9 635.30€ HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le partenaire évoqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- 

## 8- MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour répondre aux besoins de service, il est proposé à l'assemblée de modifier le temps de travail d'un agent en CDD poste d'adjoint technique territorial affecté au service scolaire.

- Augmentation de 22 H 10 à 33 H 00

Après délibérations, le conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'augmentation du temps de travail du poste visé ci-dessus à compter du 1er septembre 2023

## 9- APPROBATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT CONDUITE AEP ET REPRISE DES BRANCHEMENTS AU LIEU-DIT COURENC ET CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux de la nécessité du projet cité en objet.

Le coût de la maîtrise d'œuvre est estimé à 6900.00€ HT

Monsieur le maire rappelle que selon l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une collectivité territoriale doit conclure un marché public afin de répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures et de services et qu'il existe des procédures différentes en fonction de la valeur estimée de la commande et de la nature du marché (travaux, fourniture ou services).

Il est possible de recourir à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence lorsque le besoin est estimé inférieur à 40 000 € HT. Ainsi M. le Maire propose l'offre de l'entreprise Fbi-ie qui a réalisé le projet sommaire afin de poursuivre son travail avec les missions suivantes :

- Avant –projet
- Projet
- ACT : assistance pour la passation des contrats de travaux DCE
- VISA : visa des études de l'exécution des travaux
- DET : direction de l'exécution des travaux
- AOR assistance aux opérations de réception

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité:

APPROUVE le projet de renouvellement conduite AEP er reprise des branchements au lieudit Courenc.

APPROUVE le choix du maître d'œuvre FBI-ie.

DIT que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de la maîtrise d'œuvres sont inscrits au budget.

### INFORMATIONS

#### Informations du Maire

M Le Maire informe les membres du conseil municipal de :

1- l'avancée des travaux de l'aire de jeux et places de stationnement.

- La réalisation des places drainantes est terminée ainsi que la création du cheminement
- La pose des jeux a commencé ;
- La réalisation du sol souple se fera semaine 31 et 32.

Les entreprises n'ont pas pris de retard le chantier devrait être terminé avant la rentrée scolaire 2023/2024.

2-l'achat d'un véhicule type fourgonnette pour les agents du service technique.

#### Christiane BEILLOT 1ere Adjointe

Les enseignantes ont demandé s'il était possible de faire des dessins ludiques dans la cour de l'école (marelle) ; Mme Beillot propose que ce soit fait par les employés et des élus volontaires, pendant les vacances d'été.

Mmes Masson, Faure et Liotier sont d'accord pour participer.

#### Marie-Josèphe PAULET – 2<sup>ème</sup> Adjointe

Etat des demandes d'urbanisme.

- **1 Permis de Construire**  
Jibert Yohan maison individuelle (Gorse)
- **5 Déclarations Préalables :**  
Sansano Daniel pose de panneaux photovoltaïque (Mazeaux)  
Albaret Marie isolation murs extérieur + enduit de finition (Malataverne)  
Albaret Marie isolation murs extérieur + enduit de finition (Malataverne)  
Suc Jean-Pierre pose de panneaux photovoltaïque (Bois Long)  
Francavilla Thomas création pergolas (Arzilhac)

**Dominique LIOTIER 4ème Adjointe**

Le piano de la salle polyvalente a été changé, il est équipé de 3 feux et d'un four électrique pour une utilisation plus simple pour les usagers de la salle.

Fin de séance : 20h30

